



DROITS A L'ÉDUCATION ET A LA SANTÉ DANS LA GRANDE RÉGION POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP : APPROCHES, PRATIQUES, REPRÉSENTATIONS

MERCREDI 16 JANVIER 2019, UNIVERSITÉ DE LIÈGE

La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées a été adoptée par les Nations unies en décembre 2006. Les pays membres de l'UE, tous signataires de cette convention, ajustent leur politique publique sur le handicap à ces principes fondamentaux : assurer la dignité, l'égalité devant la loi, les droits humains et les libertés fondamentales des personnes en situation de handicap.

Malgré des avancées indéniables, il reste encore beaucoup à faire pour la promotion de ces droits et la construction d'une société inclusive. En matière d'éducation, certaines mesures sont nécessaires pour que les droits des apprenants à l'éducation soient réalisés, et pour qu'une éducation de haute qualité soit dispensée à tous, y compris aux enfants et adolescents en risque de marginalisation ou d'exclusion du fait d'un handicap. De même, dans le domaine de la santé, à l'heure où de nombreux travaux attestent que les personnes handicapées ont plus de besoins de santé non satisfaits que le reste de la population et qu'elles sont particulièrement vulnérables aux carences des services de santé, une attention particulière doit être accordée à la situation des enfants et adolescents.

L'objectif du séminaire est de donner un premier aperçu de l'accès à l'éducation et à la santé des enfants et adolescents en situation de handicap dans la Grande Région, et de s'interroger sur ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour garantir l'effectivité du droit à l'éducation et à la santé lorsque les enfants franchissent une frontière.

Le séminaire rassemblera des participants de divers horizons, professionnels de l'éducation et de la santé, chercheurs, défenseurs des droits des enfants, représentants des autorités administratives, etc., afin de tenter de répondre à certaines questions de fond et esquisser des pistes d'actions futures pour améliorer l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Comment créer un espace transfrontalier de protection et de défense des droits à l'éducation et à la santé de l'enfant vulnérable du fait de son handicap ? Telle est la problématique traitée dans ce séminaire.

Rappelons que le territoire de la Grande Région recouvre la Lorraine, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre et la Wallonie

LE PROGRAMME EN DETAILS

| | |
|--------------|---|
| 9H30 | ACCUEIL DE PARTICIPANTS |
| 9H45 | <p>Mot d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Serge LEONARD, Juriste-expert auprès du Délégué aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles (BE) • René SCHLECHTER, Ombudsman fir d'Rechter vum Kand (LU) |
| 10H00 | <p>Travaux en ateliers. Deux ateliers se dérouleront en parallèle, un sur l'éducation, l'autre sur la santé. Au sein de chaque atelier, les participants traiteront ces trois questions générales :</p> <p>Question 1 : Quel est l'esprit des lois sur les 5 territoires de la Grande Région en matière de droit à l'éducation / droit à la santé des enfants en situation de handicap : Approche juridique, paradigmatique, conceptuelle, et aspects culturels ?</p> <p>Question 2 : Quelle traduction effective et concrète du droit à l'éducation / droit à la santé des enfants en situation de handicap sur les 5 régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'atelier Éducation : Dispositifs et outils d'évaluation des besoins de compensation des enfants en situation de handicap, modalités d'organisation en milieu ordinaire et au sein des institutions médico-sociales, profils des intervenants, prise en compte des attentes des enfants et des familles, etc. • Pour l'atelier Santé : Accès à la prévention et aux soins, dispositifs et outils d'évaluation des besoins de santé des enfants en situation de handicap, modalités d'organisation en milieu ordinaire et au sein des institutions médico-sociales, intervenants, prise en compte des attentes des enfants et des familles, etc. <p>Question 3 : Quelles modalités de coopération transfrontalière relatives au suivi de la scolarisation / de la santé des enfants en situation de handicap franchissant une frontière au sein de la Grande Région Contacts entre les services, fiches de liaison, réunions, partage de l'information, réévaluation des besoins de l'enfant, freins actuels et pistes d'action envisageables, etc.</p> |
| 13H00 | Pause déjeuner |
| 14H30 | Synthèse des ateliers en séance plénière |
| 15H30 | Programme d'activités du groupe-relais des Défenseurs des droits pour l'année 2019 |
| 16H30 | Fin de la rencontre |

Inscription obligatoire auprès de : filpa.catherine@free.fr

Lieu : Université de Liège - Campus du Sart-Tilman - Quartier Agora - Place des Orateurs 3 - 4000 Liège - BELGIQUE - Bâtiment B31 (complexe Droit - FaSS) - Salle : séminaire 10 – Parkings : P14 et P15

Nota bene : Ce séminaire est limité à un nombre maximal de 25 participants.